



Association « les Sentinelles de
l'Auxois »
7, rue Chevalot 21150 Jailly-les-Moulins
06 82 69 22 02
sentinelles.auxois@gmail.com
<http://www.sentinellesdelauxois.fr>

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024 – MAIRIE DE DREE
13/04/24**

Membres du Conseil d'Administration présents : Président Paul Robinat, Trésorier Jean-Charles JOUFFROY, Secrétaire Jean-Marie LAZERGES, Anne JACQUIN, Alain RODOT, Patrice ALIBRAN.

Excusé : Jean-Luc FOURNIER

16 présents

24 pouvoirs

1/ RAPPORT MORAL

Le Président remercie les personnes présentes.

Depuis l'assemblée générale du 15/04/23, le conseil d'administration s'est réuni le 09/09/23 et le 24/04/24.

Les membres du bureau ont poursuivi la consultation régulière du site de la Préfecture pour s'informer si un projet de chantier était déposé par Mr. BRECHT. Recherche négative.

Au sujet du projet de circuit automobile, le Président informe que Mr BRECHT Jürgen a rencontré récemment le maire de Villeberny pour connaître les propriétaires de terrain jouxtant sa propriété en vue d'un rachat de ces parcelles. Ceci pour un projet de création d'une « piste ». Deux élus du conseil municipal de Villeberny sont concernés. Ils ont fait savoir d'emblée qu'ils ne sont pas vendeurs.

Une personne de Salmaise, en contact avec Madame BRECHT, nous informe qu'il s'agit d'un projet pour des véhicules 4/4. Nous n'en savons pas plus.

Il se trouve par ailleurs que les propriétaires du château de Villeberny ont été sollicités pour accueillir une réunion de véhicules 4/4 au mois de juin. Pas d'autres éléments précis en ce qui concerne le nombre de véhicules. Les propriétaires du château ont été contactés à titre privé pour limiter l'importance de cette manifestation, ceci pour préserver la tranquillité des habitants le week-end de la Pentecôte.

Comme il a été décidé par l'AG du 15/04/23, la somme de 834,66 euros a été donnée à l'Association des Sentinelles du Sud de l'Auxois pour permettre l'achat d'un sonomètre et d'un kit de mesure de la pollution des eaux usées du circuit de Maconge. Mr. Philippe souverain, présent, va nous informer sur les suites de cette action.

Le Président propose à l'assemblée de s'exprimer sur le rapport de l'AG de 2023. Aucune remarque n'est exprimée.

Le rapport est soumis au vote : 0 abstention, 0 voix contre. Le PV de l'AG 2023 est approuvé.

2/ RAPPORT D'ACTIVITÉ

Comme décidé en 2023, au sujet du projet de circuit, l'association est restée en veille. Aucune trace de chantier n'a été constatée sur le site. Aucune déclaration sur le site de la Préfecture.

Les deux réunions du CA ont été occupées par des échanges prolongés au sujet de projets d'implantation de parcs d'éoliens sur les communes de Hauteroche, Salmaise, Verrey et Villeberny. Toutes les communes de France ont été sollicitées par l'État pour faire l'inventaire des ZAER (Zone d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables) sur leurs territoires, dans le cadre des projets de développement national des énergies renouvelables. Les ZAER concernent tous les types d'énergies renouvelables.

Les discussions ne concernaient pas l'argumentation de l'éolien en général. Le questionnaire pour l'association est strictement local : ces projets d'implantation de parcs d'éoliennes sont-ils des atteintes à l'environnement sur le territoire limité à nos communes ?

Pour rappel : L'association a défini dans ses statuts le pays de l'Auxois comme champ d'action.

A l'issue de cette réflexion, le CA a voté pour ou contre ces projets d'implantation de parcs éoliens sur les communes de Verrey et Salmaise : 1 abstention, 7 bulletins contre.

Le CA a donc décidé de demander aux adhérents lors de l'assemblée générale 2024 de se prononcer pour ou contre ces projets d'implantation de parcs éoliens « dans les vallées de l'Auxois ».

Cette formulation n'a pas donné satisfaction à l'assemblée qui a préféré les termes « sur les communes des vallées de l'Oze, de l'Ozerain et de la Drenne ». Il s'agit donc de Hauteroche (et Ecorsaint), Salmaise, Verrey sous Salmaise, Charencey et Villeberny.

L'assemblée a été soumise au vote à bulletins secrets sur la question suivante :

« Êtes-vous d'accord pour que l'association mette en place des actions s'opposant à l'implantation de parcs éoliens sur les communes des 3 vallées de l'Oze, de l'Ozerain et de la Drenne ? »

Dépouillement : 35 OUI, 6 NON.

Dans le cadre de ses missions de défense contre les atteintes à l'environnement dans le pays de l'Auxois, le conseil d'administration est donc mandaté.

Une adhérente, domiciliée à VESVRES, fait part à l'assemblée du projet de l'implantation d'un important parc éolien sur sa commune, de l'avis favorable du conseil municipal, de sa difficulté de faire entendre sa voix contre ce projet et de sa déception que l'association des SENTINELLES DE L'AUXOIS écarte sa commune de son champ d'action par le vote qui vient d'avoir lieu. Il aurait fallu inclure la vallée de la Brenne pour prendre en compte Vitteaux et les communes avoisinantes

3/ RAPPORT FINANCIER

Soumis au vote : abstentions 0 opposition 0.

Le rapport financier 2023 est approuvé.

4/ RAPPORT D'ORIENTATION

Concernant le circuit, l'association poursuivra la veille sur site et sur les PV des conseils municipaux de Villy-en-Auxois. Les membres du bureau poursuivront leur consultation régulière du site de la Préfecture. A la moindre alerte d'un début de chantier, un référé sera déposé au Tribunal. Sur le plan juridique, un conseil pourra être demandé à notre ami, Jean-Luc FOURNIER, huissier de justice retraité.

Le lien de connection au site de la Préfecture pour surveiller les publications et avis est : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnement/Enquetes-publiques-diverses>

En ce qui concerne l'éolien, il est convenu que le CA élaborera une action qui sera soumise aux adhérents par une AG extraordinaire.

5/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du CA se représentent en dehors de deux démissionnaires (Jean Luc Fournier et Patrice Alibrand). Ils sont reconduits par l'assemblée des adhérents. Aucun nouvel adhérent ne se propose au CA.

L'assemblée donne son accord.

6/ DISCUSSION

Mr Philippe SOUVERAIN s'exprime au nom de l'Association des Sentinelles du Sud de l'Auxois. Il remercie l'Association des Sentinelles de l'Auxois pour le don de 834,66 euros pour l'achat d'un sonomètre et d'un kit de détection de la pollution des eaux usées sur le circuit de Maconge.

Le sonomètre a été mis en place à 800 m du circuit, dans le jardin de la maison de Maconge la plus proche. Il a fonctionné correctement mais l'interprétation des courbes du sonomètre est mise en défaut par une méconnaissance du logiciel. Une personne compétente doit être sollicitée. Le trésorier propose ses services à Maconge pour régler le problème de la restitution des données.

La pollution des eaux usées n'a pas pu être mesurée en période de basse utilisation du circuit avec une pluviométrie importante. La mesure sera réévaluée dans les mois qui viennent.

7/ DÉSIGNATION DU BUREAU :

Le CA, réuni à huis clos, a nommé le bureau :

Président Paul Robinat, trésorier (et responsable du site Internet, de la gestion de la communication et de la messagerie) Jean-Charles Jouffroy, secrétaire Arnaud Bordet, secrétaire adjoint Jean-Marie Lazerges
